



Alle, le 13 octobre 2022

Tout-ménage à la population locale d'Alle

Report des élections communales du 23 octobre 2022 à Alle

Le Conseil communal d'Alle a pris connaissance de l'ouverture d'une procédure pénale pour corruption électorale et captation de suffrages lors d'une séance qui s'est déroulée au Ministère public en début de semaine. Les faits relevés ont conduit l'Exécutif communal à reporter les élections.

L'intervention du Ministère public du vendredi 7 octobre dernier a permis d'identifier un citoyen de notre Commune se trouvant au cœur de la procédure. Nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle qui a conduit les Autorités locales à porter une réflexion quant à la poursuite du processus actuel qui doit nous conduire aux échéances électorales du 23 octobre prochain. La nature du délit sème le trouble sur l'ensemble du processus électoral et les éléments en possession des Autorités communales permettent de fonder une décision étayée. Deux options qui sont de la compétence du Conseil communal, s'offraient à l'Exécutif :

- la première consistait à laisser le processus électoral se poursuivre jusqu'à son terme, soit le 23 octobre 2022 ;
- la seconde à reporter le scrutin susnommé.

Le Conseil communal souhaite que tout processus électoral puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles et dans un climat de confiance, de transparence et de sérénité. L'environnement qui prévaut actuellement dans notre Commune est de nature à jeter le discrédit sur les futur-e-s élu-e-s. Nous le regrettons vivement.

Au vu de ce qui précède, l'Exécutif communal, lors de sa séance extraordinaire du mardi 11 octobre 2022, a pris la décision, à l'unanimité, de reporter ledit scrutin. Nous tenons encore à préciser que le processus électoral actuel est donc annulé et qu'aucun dépouillement ne sera effectué en date du 23 octobre 2022. La date du prochain scrutin et les modalités y relatif seront communiqués ultérieurement.

Notre démocratie directe repose sur le principe intangible à donner à chacune et à chacun de choisir librement ses représentants pour conduire les affaires communales dans un Etat de droit qui a mis en place des institutions garantes du bon fonctionnement de la chose publique. Enfin, il est bon de rappeler que chacune et chacun est responsable du bon usage de son droit à s'exprimer à l'urne, droit qui est personnel et intransmissible.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL